



SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE

Bulletin n°35 – avril 2021

14, rue de Verdun 92500 RUEIL-MALMAISON - Tél : 01 47 52 17 17

E-Courriel : sapf.francophonie@gmail.com

- SITE internet : <http://www.poetes-francophonie.com>

Association loi 1901 – Cotisation annuelle : **25 €** / Étudiants et handicapés : **18 €** / Bienfaiteur : **50 € et plus**

Un projet d'harmonie

Devant le désarroi d'un monde aux objectifs incertains, la voix des poètes s'interpose comme un cri de notre humanité.

Cette voix dit les souffrances, les silences, les signes d'espoir et, d'une façon particulière, un mode de ralliement aux vérités initiales basées sur un vécu de pleine sensibilité.

Nul mieux que le poète ne sait exprimer les non-dits d'un bonheur éphémère ou d'un malheur trop envahissant. Le lecteur ou l'auditeur les perçoit souvent comme un lien d'amitié d'où il résulte un sentiment du mieux-être de ne plus se sentir isolé.

La compagnie du Florilège annuel de la SAPF, tel que ce beau livre d'une couleur différente d'une année sur l'autre, rassemble des textes d'une grande variété de thèmes et de formes d'expression, peut apporter une nouvelle lumière sur les émotions de chacun.

Une fois partagées, ces émotions deviennent sources de mémoire et de retour aux conditions originelles de la création : elles sont régénératrices.

Pour cette raison, dans le choix des textes, nous souhaitons préserver la diversité des sujets, car elle constitue en soi l'unité du livre, un ensemble à l'image de tous les contrastes qui nous surprennent au quotidien.

Et même si la nuit tombe sur nos têtes, le Florilège gardera son énergie essentielle, qui nous maintiendra debout face au néant.

Ce bulletin vous donne l'occasion d'y participer, pour partager notre projet d'harmonie bénéfique pour tous. Ne laissez-pas passer cette chance, même s'il en coûte d'un petit effort de contribution bien compréhensible (notamment pour soutenir notre service de presse en direction de la Francophonie).

Les articles et informations que nous publions en marge des poèmes, sont autant de pauses de lecture qui permettront à celles et ceux qui liront le livre de se rendre compte de nos activités associatives variées, en relation notamment avec la Société des Poètes Français, dans un vaste projet de construction culturelle sous l'impulsion des poètes.

Nous vous invitons à participer à ce projet, poètes et amis de la poésie, afin de contribuer à l'édifice et à la sauvegarde de notre civilisation, forte de ses différences.

La poésie permet de concevoir l'harmonie des intelligences positives, au nom de la paix et de l'amour.

Jean-Charles DORGE

Président de la S.A.P.F.

*Après des Rencontres poétiques réussies à Cabourg, sur un week-end entier du 13 au 15 mars 2020, in extremis juste avant le confinement, nous prévoyons de nous associer à un projet de rencontres avec la Société des Poètes Français, à Paris, du vendredi 15 au dimanche 17 octobre 2021.
Retenez ces dates sur vos agendas !*



CONCOURS DE POÉSIE SAPF 2021

Le concours de poésie de la Société des Auteurs et Poètes de la Francophonie (SAPF) est né en 2008 avec la création du prix « Charles Le Quintrec », à la mort du grand poète breton. Ce prix a été remis pour la première fois à Cabourg, en juillet 2008. Depuis 2015, les lauréats, entourés de leurs amis de la SAPF, sont réunis en général vers mi-novembre dans les locaux de la Société des Poètes Français à Paris, pour partager dans la convivialité un grand moment poétique.

Un jury qualifié porte une appréciation sur chacune des œuvres présentées, en notant en particulier la technique poétique, le style, la qualité de l'inspiration ainsi que l'originalité du texte.

Les résultats sont annoncés dans le bulletin trimestriel suivant la clôture du concours et simultanément sur le site de la SAPF www.poetes-francophonie.com et les diplômes remis à l'occasion d'une assemblée ou manifestation particulière. La présence des lauréats est requise.

Cinq prix au moins seront décernés. Liste des principaux Prix :

- Le Grand-Prix « Charles Le Quintrec » pour la poésie classique.
- Le Prix « Monica Richon » pour la poésie néo-classique.
- Le Prix « Claude Sorel » pour la poésie libre et la prose poétique.
- Le Prix « Cécile Aubry » pour les jeunes poètes (-20 ans) et auteurs de poésies ou contes pour enfants.
- Le Prix du *Haïku* de la SAPF.
- Le Prix « Marceau Constantin » récompensant les poèmes illustrés (de préférence texte et illustration en harmonie sur la même page, le nombre de poèmes illustrés n'étant pas limité)
- Le Prix de la *Francophonie*, toutes catégories, décerné à un poète originaire d'un autre pays que la France.

Nota : Ces prix peuvent se décliner en 1er, 2e, voire 3e prix dans chaque catégorie si la qualité des textes présentés s'avère particulièrement remarquable. À l'inverse, certains prix peuvent ne pas être décernés, suivant décision du jury.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Le concours est ouvert à tous les écrivains, français ou étrangers, écrivant en langue française. Les envois seront à adresser à :

René Le Bars, 4 rue Camille Pelletan 92290 CHATENAY-MALABRY avant le : 30 juin 2021

ARTICLE 2 : Les textes seront dactylographiés en deux exemplaires et comporteront en haut et à droite de chaque page un code de trois lettres et trois chiffres (ex : ABC123) sans autre signe distinctif. **L'anonymat sera garanti.**

Les coordonnées : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, adresse courriel, seront jointes à l'envoi dans une enveloppe fermée portant uniquement le code.

ARTICLE 3 : Le nombre d'envois n'est pas limité. Il s'agit de poèmes séparés, généralement d'1 ou 2 pages (d'environ 30 à 35 lignes et interlignes, titre inclus), la concision étant de mise, ou de textes poétiques en prose n'excédant pas 5 pages (soit environ 16.000 caractères).

ARTICLE 4 : Les thèmes sont libres. Les participants n'ont pas à préciser pour quel prix ils souhaitent concourir, car le jury seul décide à quelle catégorie de prix un texte peut être affecté. Les textes peuvent être issus d'un recueil déjà édité ou en voie de l'être, qu'ils aient déjà été primés ou non.

ARTICLE 5 : La participation est de 2€ par texte envoyé pour les adhérents de la SAPF, les participants au dernier FLORILÈGE ou ayant déjà publié un recueil aux Éditions de la SAPF. Les frais de participation sont fixés à 5 € par poème pour les autres candidats. Joindre le chèque correspondant au nombre de poèmes, à l'ordre de la « SAPF ». Pour les candidats ne disposant pas de chéquier, le règlement peut s'effectuer par virement au compte bancaire de la SAPF, dont les références sont les suivantes : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A**

(nous prévenir en parallèle de la date et du montant du virement, par courriel adressé à : sapf.francophonie@gmail.com).

ARTICLE 6 : Les manuscrits ne seront pas retournés aux concurrents.

ARTICLE 7 : Le jury sera composé de personnalités qualifiées. Ses décisions seront sans appel. Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 8 : Les résultats et la date de remise des prix seront publiés sur le site de la SAPF :

www.poetes-francophonie.com

ARTICLE 9 : Les concurrents souhaitant être informés par correspondance joindront deux enveloppes à leur adresse, suffisamment affranchies, dont une (au format 23 X 32) pour l'envoi éventuel du diplôme* (tarif en vigueur pour 250 gr) (*) Personnes dans l'incapacité de venir à la Remise des Prix.



FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2021

Envoyez-nous vos meilleurs textes !

Depuis près de 70 ans, le Club des Poètes Présents, présidé par le poète-éditeur Jean GRASSIN, qui fut à l'origine de la publication de plus de 1400 ouvrages et recueils (1958-2006), publiait le traditionnel SÉQUENCES, ouvrage de bibliothèque. Son successeur, Olivier FURON-BAZAN, qui l'avait aidé durant les dernières années, tint à poursuivre son œuvre en réalisant sous une autre appellation une Anthologie annuelle des Poètes à partir de 2008. Le "FLORILÈGE des POÈTES FRANCOPHONES", désormais perpétué par Jean-Charles DORGE depuis 2015, constitue par sa présentation et son contenu de qualité, un livre remarqué dans les meilleurs cercles de lecture. Les poètes y sont mis à l'honneur. Il comporte en outre des chroniques, articles divers et des illustrations.

Pour collaborer au prochain FLORILÈGE des Auteurs et Poètes de la Francophonie 2021, la DATE LIMITE d'envoi de vos textes est fixée au : 05 septembre 2021 (pour une parution vers le 05 décembre 2021). Il suffit de se conformer à la règle des 30 lignes maximum, par page y compris espaces entre les strophes, tenant compte que la 1^{ère} page devra déjà contenir une brève notice bio-bibliographique rédigée par vos soins et n'excédant pas 5 à 10 lignes (susceptible d'être réduite à 5 lignes). Joindre une photographie de face SVP.

Je souscris en conséquence à 1 **exemplaire** par page, soit**exemplaire(s)**.

Il est entendu que si ma collaboration n'est pas retenue, je désire (*rayez mention inutile*) être remboursé de ma souscription ou maintenir ma souscription pour ...**exemplaire(s)**.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom:	Prénom:
Profession :	Date de naissance:/...../.....
Pseudonyme:	Lieu de naissance:
(Ecrivain)	
Adresse:	Tel:
.....	E-mail:

Merci d'adresser vos textes **PAR COURRIEL*** en parallèle de l'envoi par la poste pour nous éviter d'avoir à les retaper, avec le risque de coquilles ! (*) Version numérisée en WORD (.doc ou .odt), Times New Roman ou Garamond, taille 12. Joindre votre NOTICE BIO-BIBLIOGRAPHIQUE actualisée et votre PHOTO d'identité, même ancienne, au format JPEG.

Accord pour publication : OUI NON (y compris sur le site :)

BULLETIN DE SOUSCRIPTION - MODALITÉS

Je désire recevoir, à la parution du FLORILÈGE DES POÈTES FRANCOPHONES 2021

..... exemplaire(s) relié(s) correspondant à ma collaboration.

- **1** Exempleire me donnant droit à une page, soit **50 €**
- **2** Exemplaïres me donnant droit à deux pages, soit ;;;..... **100 €**
- **3** Exemplaïres me donnant droit à trois pages, soit **145 €**
- **4** Exemplaïres me donnant droit à quatre pages, soit ;;;..... **190 €**

Au-delà de 4 EXEMPLAIRES, le prix de la page est fixé à 40 €uros.

J'adresse le montant de mon règlement, soit **€ + 25 € / Étudiants 18 €** (Cotisation annuelle à la SAPF obligatoire) de la manière suivante :

- Ci-joint, par chèque **bancaire** ou **postal** à l'ordre de **SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE (ou SAPF) + 2 enveloppes pré-adressées et timbrées.**
- Par virement **bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF :
IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.

N.B. Pour les correspondants de l'ETRANGER, il est indispensable que le chèque bancaire soit payable chez un correspondant français de votre banque. Si le chèque est payable à l'étranger, il faut prévoir le remboursement des frais d'encaissement à l'étranger. Le mieux pour eux étant alors de privilégier le règlement par virement.

Observations (pour emploi de photo ou biographie de l'année précédente, etc.) :

.....
.....
.....

À titre gratuit et sans obligation, en plus de ma participation aux pages de texte :

- Je propose mes illustrations ci-jointes, que vous pourrez utiliser à différentes pages de ce Florilège ou d'une édition suivante (illustrations fournies en parallèle en JPEG)
- Je propose un ou plusieurs articles ci-joints (ayant trait à la culture, la poésie, la francophonie...), que vous pourrez utiliser dans ce Florilège ou dans une édition suivante (Textes fournis en parallèle au format WORD, avec d'éventuelles illustrations en JPEG).

Date et Signature :

P.S Les frais postaux évoluant régulièrement, ils seront à régler **à réception des livres commandés**. Compte tenu que les textes doivent nous parvenir sous forme numérisée, supposés déjà contrôlés par vous et sans faute d'orthographe, et s'agissant d'un ouvrage collectif, **il n'y aura pas de bon à tirer préalable**, afin notamment de pouvoir assurer les délais de parution. Merci de votre compréhension.

Bulletin d'adhésion / de renouvellement à l'ASSOCIATION



(Personnes physiques)

M/Mme/Mlle.....Nom..... Prénom.....

Date de naissance/...../..... Ville de naissance..... Pays.....

Profession/statut..... Situation familiale

Décorations/prix principaux (préciser le domaine).....

Membres d'associations, œuvres ou participation à vie sociale (préciser lesquelles).....

Observations

(Personnes morales)

Nom de l'Association.....

Objet tel que précisé dans les statuts :

Informations complémentaires sur les activités principales actuelles.....

Nom et coordonnées des personnes responsables (Président(e)).....

(Contact).....

(pour tous)

ADRESSE COMPLETE (N°, rue)

(mentions complémentaires)..... Lieu-dit

Code postal..... Ville..... Pays.....

Adresse E-mail : @

TEL. Travail TEL. Domicile.

Fax..... Portable.

« Je soussigné, demande / renouvelle mon adhésion à la SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET POÈTES DE LA FRANCOPHONIE en qualité de (préciser votre spécialité) : (Éventuellement) je pourrais apporter mon aide de la façon suivante (représentation locale / rédaction d'articles / autres à préciser :

..... (pour une adhésion nouvelle) J'ai bien noté que pour devenir membre de l'Association, je dois être parrainé par deux membres sociétaires et régler la cotisation annuelle, et ma candidature devra être agréée par le Bureau de l'Association. Ma candidature est parrainée par : M... .. et (éventuellement) M... .. ».

J'accepte de figurer sur le site de la SAPF avec une bio de 5 lignes, ma photo et un texte.

A le

Signature :

(+ cachet pour une association)

- Joindre une **photocopie lisible de votre pièce d'identité + 1 photo d'identité + 2 enveloppes timbrées 20 gr pré-adressées + chèque de cotisation annuelle (25 € / Étudiants 18 €)*** à l'ordre de « SAPF ») ou pour l'ÉTRANGER par **virement bancaire (nous prévenir par courriel)**, au compte de la SAPF : **IBAN = FR76 1027 8060 8600 0206 5660 157 - BIC = CMCIFR2A.** (*) Possibilité de montant supérieur à titre de don.

A adresser par courrier à : SAPF / JC DORGE, 14 RUE DE VERDUN, F-92500 RUEIL-MALMAISON